

## DOSSIERS à SOUMETTRE au CHSCT

- la nomination d'un Assistant / Conseiller de Prévention.
- la lettre de cadrage de l'Assistant / Conseiller de Prévention.
- la démission de l'Assistant / Conseiller de Prévention.
- la consignation d'une observation dans le registre de santé et de sécurité au travail.
- la consignation de l'exercice d'un droit de retrait dans le registre des dangers graves et imminents
- accidents de travail ou de trajet.** Chaque médecin du travail compétent est informé de l'accident du travail survenu et peut présenter ses observations au C.H.S.C.T. Les membres de cette instance diligentent une enquête pour les accidents de travail les plus graves.
- tout projet d'aménagement, de construction et d'entretien des bâtiments au regard des règles d'hygiène et de sécurité, et de bien-être au travail, d'aménagement, de réaménagement.**
- le règlement intérieur
- les consignes en matière d'hygiène sécurité